Logo CFDT

ASSURANCE CHÔMAGE La CFDT contestera le prochain décret devant le Conseil d’Etat

En reprenant à l’identique le précédent décret pourtant suspendu par le Conseil d’Etat le 22 juin dernier, le gouvernement persiste et signe. Il réaffirme sa volonté d’appliquer dès le 1er octobre une réforme de l’assurance chômage qui pénalisera les travailleurs les plus précaires.

La CFDT y est fermement opposée.

Le gouvernement justifie d’une « meilleure situation du marché du travail », sans étude d’impact. Pour la CFDT, la situation demeure incertaine et fragile. Alors que les prix de l’énergie et du carburant flambent, le nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence va de facto amputer de plusieurs centaines d’euros les allocations d’un million de demandeurs d’emplois qui enchaînent les petits contrats. Cette diminution est d’autant plus problématique que les allocations de ces personnes sont d’un faible montant : 50% des allocataires de l’assurance chômage touchent moins de 860€ nets par mois.

Motivée par des arguments budgétaires et la réalisation de 2,3 milliards d’économie par an, cette réforme est injuste. La CFDT en est convaincue, elle va créer des inégalités de traitement entre des chômeurs ayant travaillé sur des périodes identiques mais à des rythmes différents.

Fidèle à son engagement, la CFDT déposera un nouveau recours en référé devant le conseil d’État contre ce décret pour obtenir la suspension de l’application de la réforme de l’assurance chômage.

DÉCLARATION DE **MARYLISE LÉON**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

stop
Documents
ASSURANCE CHÔMAGE La CFDT contestera le prochain décret devant le Conseil d’Etat